

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Première Commission**7^e** séanceLundi 7 octobre 2002, à 15 heures
New York*Documents officiels*

Président : M. Kiwanuka (Ouganda)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 57, 58 et 60 à 73 de l'ordre du jour (suite)**Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

M. Smith (Australie) (*parle en anglais*) :
Recevez, Monsieur le Président, les félicitations de la délégation australienne pour votre élection à la présidence de la Commission. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler en étroite coopération avec vous dans les prochaines semaines.

Rares sont ceux qui contesteront le fait que les nombreux défis à la sécurité auquel le monde est aujourd'hui confronté mettent en relief la nécessité d'une solidarité internationale accrue pour répondre à ces menaces. Cette instance est le lieu approprié pour démontrer notre détermination commune de renforcer le désarmement international ainsi que les règles et les accords en matière de non-prolifération. Il nous incombe la responsabilité de veiller à ce que la Première Commission demeure un organe pertinent et dynamique, capable de relever les défis actuels et futurs à la paix et à la sécurité internationales.

L'Australie a été touchée par la vive réaction de la communauté internationale au terrorisme mondial, à la suite des événements tragiques de septembre 2001. L'horreur suscitée par les attaques terroristes de l'année dernière a fait naître, au sein de la Première

Commission, un esprit de coopération. Pour sa part, l'Australie continue de jouer un rôle actif dans les initiatives internationales visant à éliminer le terrorisme, dont nous prenons chaque jour davantage conscience de l'ampleur et de la profondeur terribles. Face à cette grave menace, nous devons demeurer très vigilants et plus que jamais déterminés à y répondre.

De même, nous ne devons rester fermes dans notre détermination collective à renforcer les mécanismes multilatéraux destinés à répondre aux menaces que font peser les armes de destruction massive et leurs vecteurs. L'attachement étroit et constant des États Membres au processus multilatéral revêt, à nos yeux, une importance cruciale pour promouvoir les objectifs de sécurité. En élaborant des règles et en facilitant la vérification du respect de ces règles, les mécanismes multilatéraux renforcent la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et complètent les initiatives et les arrangements plurilatéraux, régionaux et nationaux en matière de non-prolifération.

Nous connaissons tous les tentatives menées depuis des années par l'Iraq pour déjouer les règles internationales contre la prolifération des armes de destruction massive. De l'avis de l'Australie, la communauté internationale ne saurait tolérer la perpétuation de ces violations, et une action ferme du Conseil de sécurité s'impose pour remédier à cette situation. Permettre le retour des inspecteurs en Iraq, sur la base d'une résolution ferme du Conseil de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



sécurité, prévoyant un accès libre et total à tous les sites, n'est qu'un premier pas. Ne perdons pas de vue que notre objectif est d'éliminer les armes de destruction massive détenues par l'Iraq. S'il y a nécessité de répondre à la menace à la sécurité internationale que fait peser l'Iraq, évitons cependant de créer un précédent, que d'autres partisans de la prolifération seraient tentés d'exploiter.

La prolifération des armes nucléaires demeure un des défis les plus graves à la sécurité mondiale. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) joue le rôle de pierre angulaire dans les initiatives menées à l'échelle mondiale pour freiner la propagation de ces armes et réaliser l'objectif du désarmement nucléaire. L'Australie s'est particulièrement félicitée de l'annonce par Cuba de son intention d'adhérer au TNP. En effet, il s'agit là d'un pas important vers l'universalisation. Nous saisissons cette occasion pour prier instamment les trois États qui se tiennent à l'écart du Traité de revoir leur position et de prendre les mesures nécessaires à leur adhésion au TNP.

L'Australie s'est félicitée des résultats obtenus par la première Commission préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2005, qui s'est tenue en avril dernier. En dépit des nombreux défis auxquels sera confrontée la Conférence d'examen en 2005, quelques faits positifs nous incitent à l'optimisme. Ainsi, l'accord américano-russe relatif au Traité de Moscou est un progrès tangible vers la réalisation des objectifs de désarmement du TNP.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un élément clef du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. L'Australie est résolue à continuer d'oeuvrer activement à l'entrée en vigueur du Traité. À cet égard, j'attire l'attention sur la déclaration conjointe de soutien au Traité, faite à New York, le mois dernier, par l'Australie, le Japon et les Pays-Bas. Cette déclaration encourage les initiatives actuelles qui visent la mise sur pied d'un mécanisme de vérification du Traité, l'adhésion au Traité, et qui prévoient un plan d'action afin d'accélérer son entrée en vigueur. Nous invitons d'autres États Membres des Nations Unies à s'associer à cette déclaration avant qu'elle ne soit soumise au Secrétaire général. Avec 166 signatures et 94 ratifications, il ne fait aucun que le Traité représente une très large reconnaissance d'une règle internationale puissante contre les essais nucléaires. À ce propos, l'Australie se réjouit qu'un

moratoire volontaire contre les essais nucléaires continue d'être en vigueur. Nous exhortons vivement tous les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui ont la capacité d'être dotés d'armes nucléaires à continuer de ce conformer à ce moratoire.

La mise en oeuvre universelle du système de garanties renforcées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est une autre priorité claire en matière de non-prolifération nucléaire et un domaine dans lequel de nouveaux progrès peuvent être faits par la communauté internationale en vue de la tenue prochaine de la Conférence d'examen du TNP. La réalisation de cet objectif contribuerait beaucoup à l'instauration d'un climat propice à de nouvelles réductions des armes nucléaires. L'Australie aide de nombreux pays régionaux à ratifier et mettre en oeuvre les Protocoles additionnels. L'Australie se félicite des initiatives récentes de l'AIEA pour contrer la menace du terrorisme nucléaire grâce aux travaux menés sur la sécurité et la protection physique des matériels et installations nucléaires. Ainsi, l'Australie a eu le privilège de présider, l'année dernière, le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA et d'être étroitement associée à ces dernières initiatives. Nous sommes fermement convaincus qu'en cette période critique de l'histoire, l'élan suscité par les travaux de l'AIEA sera maintenu, permettant ainsi de faire bénéficier l'ensemble de la communauté internationale d'une sécurité permanente. En particulier, nous espérons que le Groupe juridique et technique, chargé de l'élaboration d'un amendement à la Convention sur la protection physique des matériels nucléaires, aboutira rapidement et de façon constructive à un texte de consensus, qui renforce la Convention.

L'Australie invite tous les États à favoriser de nouvelles initiatives pour que reprennent les négociations sur un traité de réduction des matières fissiles. Ces négociations constituent un objectif prioritaire en matière de désarmement et de non-prolifération. Il est regrettable qu'en dépit du soutien renouvelé aux propositions visant à négocier un tel traité, nous ne soyons toujours pas en mesure, après plusieurs années, d'entamer officiellement des négociations. Nous sommes encouragés par le fait que les Pays-Bas et d'autres pays aient entrepris des discussions officieuses sur les questions liées à ce traité. Dans l'intervalle, l'Australie et d'autres partisans d'un traité de réduction demandent aux États concernés de soutenir les moratoires sur la production

de matières fissiles servant à la fabrication d'armes nucléaires.

L'Australie est fermement attachée à la prévention de la propagation d'armes chimiques et biologiques. Nous déplorons vivement l'échec des efforts entrepris l'année dernière pour conclure un protocole renforçant la Convention sur les armes biologiques ainsi que l'incapacité de la cinquième Conférence d'examen de la Convention à définir un programme de travail pour l'avenir. Malgré ces revers, il est essentiel que cet élan vers le renforcement de la Convention soit renouvelé à la reprise de la Conférence d'examen en novembre. L'Australie demande instamment à tous les États d'intensifier leurs efforts afin que soient adoptées des mesures internationales pratiques et efficaces en vue de la mise en oeuvre effective de la Convention.

Nous nous réjouissons que les difficultés rencontrées par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans son travail aient été réglées et que la Convention poursuive ses objectifs avec une vigueur renouvelée. Nous réitérons nos appels antérieurs à tous les États qui n'ont pas encore signé ni ratifié la Convention sur les armes chimiques de le faire au plus tôt, de façon qu'elle acquiert, grâce à son universalité, une plus grande efficacité.

La prévention de la prolifération des missiles balistiques capables d'emporter des armes de destruction massive est une priorité absolue pour l'Australie. Nous nous réjouissons de la proposition des Pays-Bas d'accueillir une conférence, du 25 au 26 novembre, en vue de l'adoption d'un code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques. Ce code constitue un progrès tangible sur la voie du règlement du problème de la prolifération des missiles balistiques et de l'instauration de la confiance aux niveaux régional et mondial. Cela n'empêche pas d'autres initiatives dans l'avenir. Nous exhortons tous les États à signer ce code de conduite.

L'Australie s'enorgueillit de s'être associée à plusieurs initiatives dans le domaine de la limitation des armements classiques, qui ont eu des incidences positives pour la communauté internationale. Dans le domaine des armes légères, l'Australie s'est beaucoup employée à encourager la mise en oeuvre, dans notre région, du Programme d'action de 2001 des Nations Unies. Nous prions instamment tous les États de

poursuivre leurs efforts aux fins de la mise en oeuvre du Programme d'action d'ici à la première réunion biennale des États, prévue à la mi-2003.

La Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel prend de l'ampleur avec un total de 130 pays qui l'ont ratifiée ou signée. L'Australie demande aux États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention de le faire au plus vite et de s'abstenir, entre-temps, d'utiliser des mines antipersonnel. Nous nous félicitons de la proposition de la Thaïlande d'accueillir en septembre prochain la réunion des États parties. Cela permettra à la région Asie-Pacifique de mieux cerner les questions liées aux mines terrestres.

L'Australie se félicite des résultats positifs obtenus lors de la réunion, en décembre dernier, de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Les travaux menés cette année, au niveau des experts, ont mis en relief les incidences humanitaires négatives découlant de la présence de vestiges de guerre non explosés. Nous sommes convaincus que les États accepteront de consacrer à cette question une attention accrue l'année prochaine.

Dans un environnement stratégique mondial indécis, nous tenons à saisir cette occasion pour souligner la nécessité pour toutes les délégations en Première Commission de veiller à ce qu'un niveau de coopération équivalent à celui de la session précédente prévale cette année. Ne laissons pas nos inévitables divergences de vues nous faire oublier notre attachement commun à la préservation et à l'amélioration de la sécurité internationale. Dans cette instance, un objectif central doit nous guider : mobiliser un soutien international en faveur de mesures concrètes pour répondre aux menaces actuelles et futures. C'est pourquoi nous sommes, une fois encore, disposés à coopérer étroitement et de manière constructive avec vous, Monsieur le Président, et avec toutes les délégations, dans les semaines à venir, au succès des travaux de cette session.

M. González (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette importante commission. Je vous souhaite ainsi qu'à tous les membres du Bureau plein succès et vous

assure de la coopération et de l'appui de la délégation de la République dominicaine. Je souhaite également témoigner du soutien de mon pays à la déclaration faite, au nom du Groupe de Rio, par le représentant du Costa Rica.

Le contexte international s'est transformé ces dernières décennies. Désormais, les prémisses sur lesquelles se sont développées les politiques de sécurité sont supplantées par le souhait de mieux gérer les difficultés de l'heure. Il est désormais admis que, très souvent, les menaces majeures à la sécurité des États ne proviennent pas d'attaques militaires contre leur souveraineté et leur intégrité territoriale, mais de phénomènes nouveaux et complexes, tels que le trafic de stupéfiants, le commerce illicite d'armes, le terrorisme et le crime transnational par des acteurs non étatiques. En tant que petit État insulaire, nous pourrions ajouter aux menaces à la sécurité les catastrophes naturelles, le transport de déchets nucléaires et la détérioration de l'environnement.

Les problèmes liés à la paix et à la sécurité internationales sont multiples et complexes. C'est pourquoi nous avons besoin que l'engagement de la communauté internationale, tel qu'il s'exprime aux Nations Unies, soit plus qu'un simple engagement renouvelé chaque année. En tant que pays voué de façon nette et déclarée à la paix, la République dominicaine appuie les efforts en faveur du désarmement nucléaire. À cet égard, ma délégation tient à exprimer son appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction des essais nucléaires et, une fois encore, sa totale confiance dans ces deux traités. À notre avis, l'avenir du désarmement nucléaire est directement lié au respect de ces engagements et instruments internationaux pertinents. Il est opportun et nécessaire de noter la décision récente de Cuba de se joindre au TNP et de huit nouveaux États de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les actes terroristes pervers et criminels, perpétrés le 11 septembre 2002, étaient et continuent d'être, aux yeux de ma délégation, un crime abject commis contre un centre humain et vital ainsi qu'un affront injustifié à un système politique et démocratique. En outre, de tels actes constituent un affront pour tous ceux qui partagent ces mêmes principes démocratiques, principes qu'il a été si difficile à mettre en oeuvre dans certains de nos pays. Toutefois, cette déplorable tragédie humaine devrait

nous encourager à demeurer fidèles aux buts et principes qui préservent les valeurs morales de la démocratie. Nous devons également veiller à ce que nos actes et notre responsabilité face aux menaces de l'heure soient conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies.

La préservation de la mer des Caraïbes est une question qui bénéficie et continue de bénéficier d'une attention prioritaire de la part de mon pays. Pour des pays éloignés de nous, les Caraïbes peuvent n'être qu'une simple voie maritime par laquelle transitent leurs grands navires de transport de matières premières d'une océan à un autre. Pour nous, la mer des Caraïbes est notre mer. C'est notre espace géographique. Il fait pleinement et totalement partie de notre vie. C'est pourquoi le transport de déchets radioactifs par la mer des Caraïbes représente, pour la délégation de mon pays, une menace grave à la sécurité, au tourisme, à la vie marine et à l'environnement de la région tout entière. Par conséquent, pour ma délégation, et conformément aux recherches menées par des organismes scientifiques et d'enseignement, la conception actuelle des navires de transport est inappropriée, de même que l'utilisation de matériaux structurellement fragiles. En outre, les plans d'urgence en cas de catastrophe sont inadéquats et la couverture assurance inexistante en termes de responsabilité.

Il ne fait aucun doute que cette situation constitue un risque sérieux pour les nations des Caraïbes et les autres pays concernés. C'est pourquoi la République dominicaine insiste à nouveau auprès de la Commission pour que des mécanismes soient appliqués aux mesures de sécurité et au transport de matières radioactives et de déchets dangereux, comme le prévoit l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation maritime internationale. Nous demandons l'adoption de nouvelles règles pour renforcer les normes de sécurité internationalement reconnues, notamment en ce qui concerne les garanties contre la contamination de l'environnement marin, l'échange de données sur les routes maritimes et la création de mécanismes et de règles efficaces en matière de responsabilité en cas de dommage.

Bien que trois décennies se soient écoulées depuis la conclusion des négociations sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes – Traité de Tlatelolco –, nous avons noté que pendant cette période, les événements politiques et humains dont notre région a été le théâtre,

et qui ont donné naissance au Traité, reflétaient la très forte capacité de nos gouvernements à s'adapter au changement. Les amendements apportés aux principaux articles du Traité, tels que les protocoles additionnels, en sont une confirmation. Cette capacité à revoir ce qui a été négocié, à faire des concessions et à actualiser les accords visant un objectif commun a été facilitée par la signature et la ratification du Traité. Nous voudrions également féliciter Cuba pour sa décision d'adhérer au Traité de Tlatelolco.

La question du contrôle du commerce et de la détention d'armes légères revêt également beaucoup d'importance pour ma délégation. Ces types d'armes ont été et continuent d'être source de graves difficultés pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Selon des rapports émanant d'organismes régionaux, les coûts directs et indirects des dommages causés à notre région par l'emploi d'armes légères s'élèvent à 1,7 milliards de dollars par an, la conséquence la pire étant le décès quotidien d'un millier de personnes dans la région. Face à ce problème, le Gouvernement de la République dominicaine s'emploie par tous les moyens à renforcer l'efficacité de ses contrôles aux frontières et aux postes de douane, grâce à une meilleure surveillance des lieux, une formation du personnel, une sensibilisation de la population au danger et à la responsabilité découlant de la possession d'armes légères et, en particulier, à une amélioration des conditions de vie de nos populations. Toutes ces mesures ont une influence directe sur notre lutte contre le crime. À ce propos, je tiens à signaler que nos forces armées ont procédé récemment à des observations satellitaires de plusieurs régions stratégiques de la République dominicaine, ce qui s'est traduit par la saisie de milliers d'armes détenues illégalement par la population civile.

Nous envisageons également de soumettre au Congrès national une proposition d'amendement au droit national sur la possession d'armes, l'objectif fondamental étant de lourdement pénaliser les personnes impliquées dans le commerce illégal d'armes. Nous veillerons ainsi à ce que cet amendement établisse un cadre juridique, grâce auquel nous trouverons de nouvelles solutions aux formes actuelles de ce crime.

La réalité des événements actuels nous a permis d'observer que la paix ne signifie pas seulement l'absence de guerre. La paix signifie également une interdépendance et la coopération de chacun pour encourager le développement économique et social,

contrôler et limiter les armes, promouvoir les droits de l'homme, renfoncer les institutions démocratiques, protéger l'environnement et améliorer les conditions de vie de chacun grâce à un partage équitable des richesses que nous offre la nature. Tout cela constitue les conditions indispensables à l'établissement de sociétés démocratiques et pacifiques et, en particulier, de sociétés plus sûres.

M. Niang (Sénégal) : Monsieur le Président, il me plaît de vous dire la grande joie que j'éprouve à vous voir présider la Première commission. Nul doute que votre solide expérience dans le domaine du désarmement et vos éminentes qualités de diplomate contribueront grandement au succès de nos travaux. Qu'il me soit également permis d'exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, pour son dévouement exemplaire à la cause du désarmement.

Un an après les douloureux événements du 11 septembre, le terrorisme, nouvelle peste de notre époque, se présente comme l'une des menaces les plus sérieuses à la paix mondiale. À cet égard, la communauté internationale ne s'y est pas trompée en adoptant, dans un élan unitaire, des mesures hardies contre ce terrible fléau. Il est heureux que notre commission ait su donner l'impulsion attendue, en décidant l'année dernière de l'adoption d'une résolution qui condamne le terrorisme, tout en relevant le lien dangereux entre celui-ci, le trafic illicite d'armes et le mouvement d'armes de destruction massive.

Conscient de la gravité de ce mal qui a déjà fait de nombreuses victimes en terre africaine – je pense notamment aux lâches attentats qui se sont produits en Tanzanie et au Kenya – et tenant compte du nouveau contexte né des événements tragiques du 11 septembre, le Sénégal, qui a abrité le 17 octobre 2001 une Conférence africaine contre le terrorisme, a proposé l'année dernière à l'Union africaine un protocole additionnel à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adoptée en 1999 à Alger, dans cette même ville où un Plan africain d'action contre le terrorisme a été récemment conclu. Cet engagement de mon pays reflète notre foi dans le multilatéralisme comme la voie royale devant nous permettre de mieux faire entendre notre voix dans notre combat pour l'éradication des menaces à la paix et à la sécurité internationales qui

prospèrent sur le terreau fertile des injustices, des exclusions, de la misère et du sous-développement.

Voilà pourquoi ma délégation regrette l'absence de progrès significatifs dans les domaines du désarmement, du contrôle des armements et de la non-prolifération, au moment où, à la faveur de la fin de la confrontation Est-Ouest, les États de la planète devraient saisir toute leur chance pour bâtir un monde débarrassé de la hantise d'un anéantissement collectif.

Il est triste de constater que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est loin d'avoir produit les effets prévus dans le Plan d'action en 13 points, approuvé par la Conférence d'examen de 2000. À ce sujet, il est tout aussi urgent qu'impératif que les critères de vérification et d'irréversibilité soient rigoureusement observés. Il s'y ajoute que l'universalité du TNP doit demeurer une priorité de premier ordre. À cet égard, je voudrais me réjouir de la récente décision de Cuba d'adhérer au TNP et de ratifier le Traité de Tlatelolco. Je saisis cette occasion pour exhorter les États non parties à cet instrument à y adhérer rapidement.

En l'absence d'un régime juridique multilatéral fiable dans le domaine du désarmement, les accords bilatéraux peuvent contribuer à la promotion de la sécurité internationale. Aussi ma délégation salue-t-elle l'accord intervenu le 23 mai dernier entre les États Unis d'Amérique et la Fédération de Russie pour une réduction de leurs armes nucléaires stratégiques. Il reste qu'un long chemin est à parcourir pour conjurer définitivement le péril nucléaire. Voilà pourquoi nous devons agir vite afin que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur. À ce sujet, le Sénégal appuie l'initiative lancée le 14 septembre dernier par 18 États parties audit Traité, en vue de la signature ou de la ratification de cet instrument par les pays qui n'y ont pas encore souscrit.

Ma délégation est également d'avis que l'heureuse initiative qui a conduit à l'établissement en Asie centrale d'une zone exempte d'essais nucléaires devrait se reproduire dans toutes les régions du monde, dans le sillage des Traités de Rarotonga, de Bangkok, de Tlatelolco et de Pelindaba. Par ailleurs, nous ne devons pas perdre de vue le défi que constitue le contrôle des armes chimiques et biologiques. Il est impérieux, maintenant que la Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur, que l'Organisation pour l'interdiction de ces armes puisse disposer de tous

ses moyens pour exercer ses attributions en matière de vérification et d'inspection. Concernant les armes biologiques, il est urgent que soit conclu dans les meilleurs délais un protocole visant à renforcer la mise en oeuvre de la Convention y relative.

La promotion de la sécurité internationale ne peut se réduire aux seules armes de destruction massive. Elle doit aussi concerner les mines antipersonnel ainsi que les armes légères et de petit calibre qui sèment la mort et la désolation dans de nombreux pays en développement, singulièrement en Afrique. Pour ce qui est des mines antipersonnel, ma délégation voudrait marquer sa satisfaction quant aux résultats de la quatrième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et des mesures concrètes intervenues sur le terrain.

Quant aux armes légères et de petit calibre, mon pays continue de les percevoir comme une grave menace à la sécurité des populations et à la stabilité des États. Pour juguler ce mal, les États de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté un moratoire sur l'importation, l'exportation et le transfert des armes légères en Afrique de l'Ouest et établi des Commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères. Comme le recommandant tant le Programme d'action pour prévenir, combattre et éradiquer les armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, adopté en juillet 2002, que la déclaration de Bamako de 2000 sur la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, seule une action solidaire et déterminée de la communauté internationale arrivera à bout de ce lancinant problème. Participe de cette préoccupation, la soumission à notre Commission l'année dernière, par le Mali, au nom de la CEDEAO, d'un projet de résolution sur l'« Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères ». Ce projet sera, cette année encore, à l'ordre du jour de nos travaux. Mon pays, qui assure la présidence de la CEDEAO, serait reconnaissant aux États membres d'apporter leur précieux appui à cet important projet de résolution, pour le plus grand bien des populations de la sous-région ouest-africaine et, bien au-delà, de la communauté internationale tout entière.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des

14 États membres de la Communauté des Caraïbes, Membres des Nations Unies.

Il n'est pas de plus grand devoir pour l'Organisation des Nations Unies que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'où l'importance des travaux de la Première Commission. La Charte établit le cadre d'un système de la force, le règlement pacifique des différends et le fonctionnement des institutions multilatérales chargées de veiller au respect de ces principes. La réduction progressive des armements et la réalisation de l'objectif d'un désarmement général et complet revêtent la plus haute importance dans la réalisation de ces objectifs. Il nous paraît important que ces principes généraux soient réaffirmés en tant que fondement de nos efforts. Quels que soient les défis et les réalités concrètes de l'heure, la promotion du désarmement doit jouer un rôle central dans les efforts que déploient les Nations Unies en faveur de la paix et de la coopération entre les États.

Tout d'abord, nous devons prendre conscience de la gravité des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Dans la situation internationale, de nouveaux défis sont apparus à la suite d'actes de terrorisme international. Les réponses militaires, qui ont introduit de nouvelles dimensions dans nos perceptions de la sécurité internationale, auront évidemment une incidence sur l'ordre du jour du désarmement. Cela tient, d'une part, à la persistance de conflits, notamment au Moyen-Orient, et, d'autre part, aux rivalités et aux différends d'ordre régional qui continuent d'accroître le risque d'une guerre. Au niveau diplomatique, les progrès sont freinés par l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement qui, malheureusement, ne peut que poursuivre des consultations en vue de définir son programme de travail.

Cette situation n'est guère encourageante et, dans le contexte international actuel, les initiatives en matière de désarmement courent le risque d'être sérieusement entravées et ce, dans une atmosphère de plus en plus propice au militarisme. Les dépenses militaires à l'échelle mondiale ont augmenté depuis 1998, en dépit d'une tendance à la réduction observée ces 10 dernières années. L'année 2001 a été marquée par une augmentation significative de ces dépenses, lesquelles devraient dépasser les estimations de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm. L'Institut note les changements importants intervenus à partir des années 90 dans la taille et la

structure de l'industrie de l'armement, qui se sont traduits par un renforcement de la concentration et de l'internationalisation de la production d'armements; une augmentation du niveau de privatisation et de commercialisation et une priorité accrue accordée aux exportations pour compenser une repli des achats au niveau interne. Cette évolution s'inscrit dans une tendance générale à la mondialisation, qui accroît le danger de prolifération en raison d'une diminution de la transparence et de la responsabilité, ce qui complique davantage le contrôle des exportations.

Si les événements qui se produisent aux niveaux politique, diplomatique et commercial justifient un sentiment de crainte et de découragement, ils ne doivent cependant pas induire ni cynisme ni pessimisme indu. Nous devons poursuivre, sans relâche et avec persévérance, nos efforts en matière de désarmement. Nous devons nous inspirer de ce qui a déjà été fait pour mettre en oeuvre, avec minutie et constance, les accords existants. Dans le domaine prioritaire du désarmement nucléaire, des efforts renouvelés doivent être déployés au niveau politique pour qu'entre en vigueur le Traité d'interdiction des essais nucléaires. Un nouvel élan s'impose ainsi qu'une meilleure prise de conscience de l'opinion publique afin de faire avancer ce processus, notamment en ce qui concerne la ratification du Traité par les puissances nucléaires. La Jamaïque participera à cet effort en accueillant un séminaire régional des États d'Amérique latine et des Caraïbes en décembre prochain, afin d'encourager l'adhésion universelle au Traité. Ces initiatives sont importantes pour le renforcement d'un régime efficace de non-prolifération, domaine dans lequel des progrès ont été accomplis. Cependant, beaucoup reste à faire en ce qui concerne les puissances nucléaires, auxquelles il incombe de s'acquitter pleinement de leurs responsabilités et de leurs obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de concrétiser les engagements pris lors de la Conférence d'examen de 2000. Tout progrès à cet égard donnerait plus d'assurance aux États non dotés d'armes nucléaires et réduirait les craintes en matière de sécurité, quant à l'emploi éventuel d'armes nucléaires.

Je saisis cette occasion pour me réjouir de la décision du Gouvernement cubain d'adhérer au TNP et de ratifier le Traité de Tlatelolco. Il s'agit là d'un pas important qui encouragera la solidarité régionale en

matière de désarmement et d'un acte de foi à l'égard du système de sécurité internationale.

En ce qui concerne les armes chimiques et biologiques, nous devrions continuer de mettre au point et d'améliorer les arrangements de vérification qui renforceront la confiance dans l'efficacité de ces arrangements.

Il y a à peine plus d'un an s'est tenue une importante Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les États membres des Caraïbes tiennent à rappeler combien l'application effective du Programme d'action adoptée à la Conférence est urgente. L'octroi d'un appui matériel et technique pour mettre en place des mécanismes de formation et de surveillance visant à contrôler le commerce illicite des armes légères revêt chaque jour plus d'importance. Il apparaît de plus en plus évident que le lien entre le trafic illicite des armes légères, le commerce des stupéfiants, le terrorisme et le crime organisé constituent de graves défis pour la stabilité, la sécurité et le développement économique de la sous-région de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous avons besoin d'un régime efficace pour contrôler la fourniture d'armes légères aux pays en développement, et en particulier aux pays en situation de conflit. Tout aussi préoccupante est l'inadéquation entre les règles existantes et la relative facilité avec laquelle les armes légères peuvent être achetées et vendues et peuvent pénétrer le marché de la contrebande. Par conséquent, la CARICOM continue d'encourager la création, au sein de la juridiction des pays producteurs, d'un système de contrôle des transferts, qui permettrait d'enregistrer, d'identifier et de tracer les armes vendues.

Le travail important réalisé par le Département des affaires de désarmement pour mettre en oeuvre le Programme d'action, en liaison avec d'autres départements et organismes concernés des Nations Unies, mérite d'être souligné. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'intention déclarée du Département de créer un service de conseils en matière d'armes légères afin de faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action. Il convient notamment de saluer le travail accompli par le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est employé à promouvoir l'application du Programme d'action. Il faut espérer qu'il disposera des ressources nécessaires à la poursuite de son travail.

La CARICOM demande à nouveau l'arrêt du transbordement de matières irradiées par la mer des Caraïbes. Nous continuons de mettre l'accent sur les conclusions et recommandations de la sixième Conférence d'examen du TNP sur cette question. En même temps, tout en reconnaissant le droit des États à utiliser de manière pacifique des matières nucléaires, nous pensons que le moment est venu pour la communauté internationale d'envisager la création d'une réglementation globale afin d'accroître la responsabilité des États dans des domaines tels que la divulgation, la responsabilité et les mesures de compensation en cas d'accidents survenant pendant ces transbordements.

J'aimerais rappeler une fois encore combien il importe de fournir une réponse coordonnée aux questions actuellement à notre ordre du jour. À nouveau, nous devons suivre la voie de la négociation et éviter toute polarisation politique, car cela constitue un frein au progrès. Pour les générations futures, nous devons suivre résolument la voie du désarmement, du développement et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Parallèlement au mécanisme visant à faire progresser le désarmement, il est nécessaire que nous réexaminions son fonctionnement et que nous disposions d'arrangements plus appropriés à des négociations de désarmement. L'impasse actuelle doit être surmontée, notamment en ce qui concerne le programme de travail de la Conférence du désarmement et la question de son élargissement. En outre, nous devrions mieux utiliser la Commission du désarmement, en tant qu'instance de délibération des Nations Unies sur les questions inscrites à l'ordre du jour du désarmement. Face à toutes les questions actuelles liées au désarmement, un bilan des progrès et des arrangements institutionnels existants s'impose. Il nous apparaît donc important qu'au cours de la présente session de l'Assemblée générale, il soit décidé de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et de réaliser les arrangements préparatoires nécessaires.

Pour terminer, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations des délégations de la CARICOM pour votre élection à la présidence de la Commission et de vous assurer, ainsi que les membres de votre Bureau, de l'entière coopération de nos délégations dans l'accomplissement de vos responsabilités. Je tiens également à exprimer

notre reconnaissance à M. Dhanapala et au personnel du Département des affaires de désarmement pour leur dévouement à la cause du désarmement, comme l'atteste la qualité remarquable de leur travail.

M. Own (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : J'ai tout d'abord le plaisir de vous exprimer, Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom propre, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Commission. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Nous sommes totalement convaincus que votre expérience et votre sagesse nous permettront d'aboutir aux résultats escomptés, ce qui aura des incidences notables sur l'évolution du processus de désarmement et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. De même, nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance et nos remerciements au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, pour la déclaration qu'il a faite devant la Commission ainsi que pour les efforts inlassables déployés par son Département pour s'acquitter de son mandat. Je ne peux manquer de m'associer aux orateurs précédents qui ont souhaité la bienvenue à la Suisse et au Timor-Leste dans la famille des Nations Unies. Nous attendons beaucoup de leur participation active à tous les organes et institutions des Nations Unies.

Plus de 30 ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cours de cette période, six conférences d'examen ont eu lieu pour dresser un bilan des résultats obtenus dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires et de leur réduction en vue de leur élimination complète et de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Pourtant, les résultats obtenus jusqu'ici sont décevants, pour ne pas dire alarmants. Ils sont annonciateurs de catastrophes dont les conséquences seraient graves pour l'ensemble des membres de la communauté internationale. Le nombre d'États détenteurs d'armes nucléaires est en augmentation. Le nombre d'ogives nucléaires détenues par ces États est suffisant pour détruire des milliers de fois notre planète. La capacité destructrice de ces armes a été multipliée par cent. Face à cette situation alarmante, la communauté internationale, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, portent une lourde responsabilité vis-à-vis de la mise en oeuvre des buts et principes du TNP. Par conséquent, il incombe aux États de faire preuve de bonne volonté et

d'entreprendre des négociations sérieuses menant irrévocablement à la conclusion d'accords et d'instruments bilatéraux et multilatéraux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Il leur incombe d'honorer tous leurs engagements au titre du TNP et des déclarations finales des conférences d'examen. Cela suppose que l'on parvienne à la conclusion d'un accord multilatéral sur des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires, Parties au TNP, et que l'on s'engage à mettre en oeuvre l'article VI conformément au sous-paragraphe 12 du paragraphe 15 du Document final de la Conférence d'examen de 2000. Ces États doivent également s'engager à appliquer le paragraphe 4 C de la décision de 1995, relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

À cet égard, ma délégation souhaite insister sur les points suivants. Premièrement, il est nécessaire de poursuivre, par le biais d'initiatives collectives, bilatérales et unilatérales, la réduction des armes nucléaires stratégiques et non stratégiques, ces initiatives faisant partie intégrante du processus de désarmement nucléaire.

Deuxièmement, il convient d'encourager l'adoption de mesures de confiance et de transparence par les États dotés d'armes nucléaires afin de limiter les menaces causées par ces armes, y compris des mesures destinées à limiter l'objectif de guerre des systèmes d'armes nucléaires.

Troisièmement, la Conférence du désarmement doit, sans délai, mettre sur pied un comité spécial chargé de traiter du désarmement nucléaire. La Conférence doit reprendre ses négociations sur un traité non discriminatoire, multilatéral, efficacement et internationalement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Ce traité doit prendre en compte les deux objectifs suivants : le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire.

Quatrièmement, la communauté internationale, en particulier les cinq grandes puissances, doit faire pression sur l'entité israélienne pour qu'elle adhère au TNP et place l'ensemble de ses installations militaires et civiles sous le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cela est d'autant plus important que, dans une région en proie à de très fortes tensions, Israël est le seul pays qui n'a pas

honoré de tels engagements. Les armes nucléaires qu'il détient sont une source d'inquiétude et une menace pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient ainsi qu'au niveau international.

L'absence de volonté politique de la part de certains États, en particulier de la part d'une grande puissance, a toujours été un obstacle majeur au progrès dans le domaine du désarmement sous tous ses aspects. La communauté internationale n'a pas été en mesure de préserver l'élan suscité lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, au cours de laquelle la communauté internationale est parvenue à adopter par consensus un Document final qui continue d'être une référence en matière de désarmement. Lors des deuxième et troisième sessions, il n'a pas été possible d'aboutir au consensus nécessaire à l'adoption d'un document final analogue à celui de la première session. Ainsi, malgré les appels réitérés de la majorité des membres de la communauté internationale, nous ne sommes pas parvenus à tenir une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les priorités en matière de désarmement, établies par la communauté internationale dans le Document final de la première session extraordinaire, ne doivent pas être oubliées. Elles doivent au contraire être rappelées avec fermeté. Il est nécessaire de les renforcer et de les mettre en oeuvre, car elles jouent un rôle fondamental dans la limitation des armements et le désarmement. Parmi ces priorités figurent, en premier lieu, les armes nucléaires, puis d'autres armes de destruction massive, les armes biologiques et chimiques et, enfin, les armes classiques. La cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, tenue à Genève en 2001, n'est pas parvenue à adopter une déclaration finale. La délégation des États-Unis a proposé que prennent fin les travaux du groupe spécial chargé de conclure un protocole visant le renforcement de la Convention. Cela met clairement en relief l'absence d'une volonté politique préalable dont nous avons absolument besoin pour réaliser les progrès nécessaires dans tous les domaines du désarmement.

Mon pays attache beaucoup d'importance à la question du désarmement. Il a signé de nombreux accords et traités internationaux, tels que le TNP, la Convention sur les armes bactériologiques, le

Protocole de Genève relatif aux gaz asphyxiants, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les accords de garanties avec l'AIEA. Mon pays participe activement aux réunions, tant régionales qu'internationales, sur cette question, car il est fermement convaincu de la nécessité de bâtir un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, y compris d'armes chimiques et biologiques.

Mon pays souhaite consacrer ses efforts à l'élimination de la pauvreté et des maladies endémiques, notamment le sida. Mon pays s'est engagé à aider tous les peuples qui subissent le joug du colonialisme et de l'occupation à accéder à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, et à mettre fin à la répression et à l'injustice. Mon pays est attaché à l'élimination de toutes les formes de terrorisme, notamment le terrorisme d'État et le terrorisme organisé, dont les dangers n'épargnent aucune partie du monde, y compris mon pays, et, l'année dernière, les États-Unis.

Mon pays pâtit de la présence sur son sol d'un grand nombre de mines terrestres et de vestiges de guerre. Les Nations Unies ont estimé que pas moins de 10 millions de mines datant de la Seconde Guerre mondiale se trouvaient encore sur le territoire libyen. Ces mines ont fait obstacle au développement socioéconomique de mon pays; elles ont mutilé et tué des milliers de civils sans défense. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, nous demandons à tous les pays qui ont posé ces mines de répondre pleinement et rapidement aux appels de mon pays, en lui faisant parvenir des cartes des informations sur les champs de mines, ainsi qu'une aide technique et matérielle, et de le dédommager à la hauteur des pertes causées par les mines.

Nous tenons ici à saluer la Déclaration historique conclue entre la Libye et l'Italie en 1998, qui demande, notamment, le déminage de la Libye et la signature par ces deux pays en novembre 2001 d'un Mémoire d'accord pour la mise en oeuvre de la Déclaration. Depuis cette instance, nous lançons un appel à deux pays, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, afin qu'ils suivent l'exemple de l'Italie en signant des accords analogues avec la Libye, afin de lui fournir l'aide matérielle et technique nécessaire au déminage, et de dédommager le peuple libyen proportionnellement aux dommages qu'il a subis.

La Commission examine depuis 1981 une question, intitulée « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ». Mon pays a demandé que cette région soit déclarée région de paix et de sécurité de façon que tous les peuples de cette région soient en mesure de vivre dans un climat d'entente et de respect mutuel. Il ne pourra en être ainsi qu'après le retrait complet de toutes les flottes militaires étrangères et la fermeture des bases militaires étrangères qui n'ont plus de raison d'être, notamment depuis la fin de la guerre froide. Le respect de la souveraineté de tous les pays de la région, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le règlement de tous leurs différends par des moyens pacifiques, le dialogue et le non-recours à la force ou à l'imposition de sanctions sont autant de préalables indispensables pour la région. Il est nécessaire de mettre fin à l'occupation étrangère et de veiller au respect des droits des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

La réunion de Tripoli des États de la Méditerranée occidentale, connue sous le nom de 5+5, tenue en mai 2002, reflète l'esprit de cette coopération et représente un pas important et positif vers l'instauration d'une coopération totale et globale entre les États de la région de façon à contribuer efficacement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales dans le bassin méditerranéen.

Enfin, je ne peux manquer de me réjouir de la décision de Cuba d'adhérer au TNP et de ratifier le Traité de Tlatelolco. Il s'agit là d'une avancée importante vers la non-prolifération et le désarmement.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la Thaïlande, j'aimerais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que, sous votre direction avisée, la Première Commission obtiendra des résultats tangibles, contribuant ainsi aux efforts mondiaux de désarmement. Je tiens également à exprimer la gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur André Erdős, de la Hongrie, ainsi qu'aux autres membres de son Bureau pour leurs contributions au succès des travaux de la Première Commission, l'année dernière. La Thaïlande tient aussi à s'associer à la déclaration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui sera prononcée ultérieurement par le Myanmar.

L'attaque monstrueuse qui a entraîné la mort déplorable de milliers de civils sans défense, le 11 septembre dernier, doit nous rappeler les actes désespérés et inconcevables auxquels des terroristes sont prêts à recourir pour parvenir à leurs fins. Nous ne pouvons jamais exclure la possibilité que des armes de destruction massive et des technologies connexes tombent un jour entre les mains de terroristes internationaux. Cela exige de notre part encore plus de vigilance.

C'est pourquoi il est essentiel que nous renforçons le multilatéralisme et appuyions les régimes multilatéraux, notamment dans le domaine du désarmement. En effet, on ne pourra répondre efficacement aux défis posés par le terrorisme international et l'acquisition éventuelle d'armes de destruction massive par ce dernier que par l'action concertée et coordonnée de l'ensemble des États, grands ou petits. Il convient à ce propos de souligner que, dans une récente intervention devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général demandait que l'on utilise plus souvent les institutions multilatérales. Par quels moyens?

En premier lieu, nous devons continuer à maintenir, voire amplifier l'élan suscité par les régimes multilatéraux de désarmement. À l'échelle mondiale, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure le fondement de l'élimination complète et de la non-prolifération des armes nucléaires. Les résultats obtenus lors de la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2005, qui s'est tenue en avril dernier, devraient nous permettre de consolider l'élan acquis par le processus du TNP. Nous nous félicitons de la décision récente de Cuba d'adhérer au TNP et de ratifier le Traité de Tlatelolco. Le rôle fondamental joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la sûreté nucléaire et la non-prolifération nucléaire doit être renforcé. À cet égard, nous sommes encouragés par le fait qu'à une réunion récente du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et à la Conférence générale de l'Agence à Vienne, des membres de la communauté internationale aient accordé une importance particulière aux mesures visant le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des radiations nucléaires, du transport et de la sûreté des déchets, ainsi que dans celui de la vérification et de la sécurité des matériels nucléaires. Il est par conséquent essentiel que les pays en développement puissent

bénéficier facilement d'une aide technique pour se doter de la capacité de garantir une sûreté nucléaire accrue en matière de recherche, de production et d'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire. Au niveau régional, les zones exemptes d'armes nucléaires sont une composante importante des efforts de désarmement et de non-prolifération. C'est pourquoi nous invitons tous les États, notamment les États dotés d'armes nucléaires, à encourager la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. De même, nous nous félicitons des progrès réalisés dans les discussions relatives à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

En deuxième lieu, nous devons inverser l'orientation négative prise par certains régimes multilatéraux de désarmement en raison d'initiatives unilatérales ou d'une inaction. Le régime de la Convention a été potentiellement mis en péril du fait de l'incapacité de la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, tenue en novembre dernier, à aboutir à des résultats tangibles. Malgré la tenue en novembre dernier de la Conférence sur des mesures destinées à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des essais nucléaires, le refus de deux États clefs, notamment des États dotés d'armes nucléaires, de ratifier le Traité risque d'entamer la confiance placée dans cet important instrument de non-prolifération nucléaire. Pour notre part, nous avons mis en place des processus internes afin de ratifier dès que possible la Convention.

En troisième lieu, nous devons encourager de nouvelles initiatives visant le renforcement des régimes multilatéraux de désarmement. Nous attendons toujours la tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui devrait aider notamment à promouvoir le désarmement nucléaire. Nous appelons donc à la convocation rapide de cette session avec la participation de tous les États.

Si les armes de destruction massive constituent une menace pour chacun d'entre nous, nous ne devons cependant pas nous montrer complaisants à l'égard des armes légères, car en semant chaque jour la mort et la destruction, elles sont les vraies coupables. De plus en plus d'individus, parmi lesquels des femmes et des enfants, sont tués ou mutilés par des armes légères et des mines terrestres. Ce sont ces mêmes armes qui pourraient donner à nos ennemis communs, les trafiquants de drogues, l'avantage dans notre guerre

contre les stupéfiants. La communauté internationale a pris une initiative importante en s'attaquant au défi posé par la propagation incontrôlée d'armes légères, qui s'est traduite par l'adoption en juillet 2001 d'un Programme d'action par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Depuis lors, la Thaïlande a adopté de nombreuses mesures de suivi des résultats de la Conférence. Un organisme national de coordination, sous la direction du Conseil de sécurité national, a été créé pour définir les moyens d'assurer une mise en oeuvre efficace du Programme d'action. De même, la Thaïlande participe activement au Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies, en mai dernier à Genève, qui est chargé d'aider le Secrétaire général à mener une étude sur la possibilité de mettre au point un instrument international de traçabilité du commerce illicite des armes légères. Nous appuyons toutes les initiatives visant à donner un élan vigoureux aux mesures de suivi du Programme d'action, jusqu'à la tenue l'année prochaine de la réunion biennale sur les armes légères. S'agissant du lieu et de la durée de cette réunion, nous demandons instamment qu'elle se tienne en juillet à New York, afin que le plus grand nombre possible de délégations puissent participer au processus des armes légères. Nous demandons également aux États Membres d'honorer leurs engagements pour ce qui est de l'octroi d'une aide technique et financière en la matière, de façon que tous les États disposent des moyens suffisants pour mettre effectivement en oeuvre le Programme d'action.

La conclusion récente à Genève de la quatrième réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa) a mis à nouveau en relief les conséquences dévastatrices sur le plan humanitaire des mines terrestres et la nécessité de parvenir au plus vite à l'universalisation de la Convention. Dans le cadre de deux séminaires qui se sont tenus en Thaïlande en novembre 2001 et mai 2002, la Thaïlande a joué un rôle actif dans la promotion de la question de l'aide aux victimes et le traitement global de la question des mines terrestres au niveau régional. La tenue en septembre 2003, en Thaïlande, de la cinquième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa sera l'aboutissement des efforts déployés par notre pays pour aider à relever le

défi que constituent au niveau mondial les mines antipersonnel. Je saisis donc cette occasion pour inviter tous les États parties et d'autres pays à participer à cette réunion.

Le multilatéralisme et les régimes efficaces de désarmement multilatéral sont notre meilleur atout pour relever les défis représentés par le terrorisme international, les armes de destruction massive et la menace de leur prolifération. Renouvelons notre attachement au multilatéralisme et déployons des efforts conjoints pour faire de ce monde un lieu plus sûr pour les générations à venir.

M. Sood (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission et de vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement des responsabilités qui vous ont été confiées.

Depuis la dernière session, qui s'est tenue dans le contexte d'événements qui ont façonné l'évolution future du désarmement ainsi que les approches en matière de sécurité internationale, nous avons assisté à un changement dans les priorités accordées par la Commission dans ses travaux. Un sens aigu de l'urgence caractérise nos discours alors que, par un contraste saisissant, nous sommes de plus en plus conscients d'un paradoxe, à savoir que nos initiatives multilatérales rencontrent de nombreux écueils. Jamais la volonté politique de faire redémarrer les négociations sur des traités de désarmement depuis longtemps en suspens et prospectifs n'a été aussi forte que cette année. Si nous n'agissons pas de concert, nous risquons de nous engager dans des activités débridées, dépourvues de toute signification.

Nous devons renoncer à l'état de stupeur dans lequel nous nous trouvons et prendre des initiatives concrètes, qui portent à la fois sur les questions depuis longtemps à l'examen et sur celles qui sont apparues dans le contexte de l'après-11 septembre 2001.

J'évoquerai d'abord une menace grave à laquelle nous sommes confrontés et qui nous préoccupent tous. Prenant la parole devant l'Assemblée générale, le Secrétaire général des Nations Unies déclarait ceci :

« Le monde n'a pas été en mesure d'empêcher les attaques du 11 septembre, mais nous pouvons faire beaucoup pour contribuer à empêcher qu'à l'avenir des actes terroristes soient perpétrés au

moyen d'armes de destruction massive. Dans l'immédiat, le danger principal tient à l'acquisition et à l'utilisation par un groupe non étatique, voire un particulier, d'une arme nucléaire, biologique ou chimique. Une telle arme pourrait être utilisée sans l'aide d'un missile ou d'un autre vecteur sophistiqué. » (A/56/PV.12)

Le Comité consultatif sur le désarmement du Secrétaire général des Nations Unies s'est penché depuis lors sur la menace posée par le terrorisme et les armes de destruction massive et a formulé certaines recommandations utiles. De nouvelles mesures doivent être prises dans le cadre des Nations Unies, car il ne s'agit pas d'un problème spécifique à un pays ou une région.

Compte tenu des incidences au niveau mondial de ce problème, il ne suffira pas de l'aborder dans le huit clos de clubs sélectifs. C'est pourquoi l'Inde propose de présenter à la Commission un nouveau projet de résolution, qui prie le Secrétaire général d'entreprendre, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux, une étude sur les questions liées au terrorisme et aux armes de destruction massive. Étant donné la nécessité d'agir vite, il est proposé dans ce projet de résolution que l'étude soit achevée au cours de la première moitié de 2003 et soumise à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, l'année prochaine.

Lors de mes consultations avec des délégations, la question de savoir si l'on disposait du financement nécessaire a été soulevée. Étant donné la façon dont le financement est programmé, c'est-à-dire sur une base biennale, il ne nous a évidemment pas été possible de prévoir les événements du 11 septembre 2002 et, par conséquent, d'inclure cette étude dans le passé. Mais, compte tenu de l'urgence et du consensus qui existe quant à la nature des nouvelles menaces auxquelles nous sommes confrontés, je suis certain que nous serons en mesure de dégager les ressources nécessaires pour traiter cette question. Par conséquent, j'espère que tous les membres de la Commission seront en mesure de soutenir cette initiative opportune.

La question des armes nucléaires précède nos craintes face au terrorisme et va bien au-delà. La sécurité indivisible à laquelle nous aspirons tous ne sera réalisable que lorsque nous parviendrons à éliminer toutes les armes nucléaires des arsenaux du monde. Si l'Inde, pour préserver son autonomie

stratégique, est contrainte de recourir à l'option nucléaire, elle n'en demeure pas moins attachée à l'objectif d'un désarmement nucléaire global. Ma délégation soumet une fois encore à la Commission, comme elle le fait depuis 1982, un projet de résolution qui demande la négociation d'une convention interdisant la menace ou l'emploi d'armes nucléaires en toute circonstance.

L'échec du régime actuel de non-prolifération peut être attribué à sa nature très discriminatoire, qui a été prorogée indéfiniment, compliquant ainsi le problème. Tant que des engagements sans équivoque n'auront pas été pris concernant l'élimination complète des arsenaux nucléaires, tous les États dotés d'armes nucléaires devront prendre des mesures pour redonner l'assurance au monde qu'ils réduiront le risque de l'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires. Rien ne justifie le maintien dans un État de milliers d'armes nucléaires en état d'alerte instantanée, avec les conséquences désastreuses qui peuvent en découler. L'appel lancé en faveur de l'élimination des dangers posés par les armes de destruction massive dans la Déclaration adoptée lors du Sommet du Millénaire, notamment en convoquant une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires, ne saurait être plus longtemps passé sous silence. En présentant à la Commission, pour la cinquième année consécutive, un projet de résolution, intitulé « Réduction du danger nucléaire », l'Inde espère qu'il bénéficiera d'un vaste soutien et qu'il convaincra ceux qui se montrent encore sceptiques quant à la nécessité d'une action concrète et rapide.

Au moment où l'Inde s'apprête à assumer la responsabilité de présider, à partir du 1er janvier 2003, la Conférence du désarmement, qu'il me soit permis de réitérer l'engagement de mon pays de participer de manière constructive et de bonne foi aux négociations sur un traité de réduction des matières fissiles en vue de mettre sur pied un traité non discriminatoire et vérifiable interdisant la production future de matières fissiles pour des armes nucléaires ou des dispositifs explosifs. L'Inde est également attachée à la prévention d'une future militarisation de l'espace, lequel doit être sauvegardé grâce à une vaste gamme d'activités pacifiques en matière de coopération et de développement. Cette position a incité l'Inde à encourager la proposition de compromis Amorim, qui offre la possibilité d'entamer un travail de fond au sein

de la Conférence du désarmement. Cette proposition risquant de ne pas recueillir le consensus de l'ensemble des membres, nous nous félicitons de l'initiative prise par cinq ambassadeurs de créer des groupes croisés, et exprimons notre volonté d'appuyer cette initiative si elle peut nous permettre de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis si longtemps.

En tant que Président désigné de la Conférence du désarmement, l'Inde, de concert avec le Président sortant de la Hongrie, va entreprendre des consultations approfondies, en marge de la Commission, en vue de dénouer ce noeud gordien. Nous ne chercherons pas à trouver rapidement des solutions de procédure, mais à vérifier si tous les intéressés sont bien résolus à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à une solution de fond. Le bien-fondé des négociations sur le désarmement multilatéral doit être souligné. Nous devrions pouvoir transformer la déception que nous inspire la situation actuelle s'agissant des questions de sécurité globale en un effort collectif, afin de dynamiser la Conférence du désarmement et lui permettre, pour le bien de tous, de reprendre ses travaux.

L'Inde a pris une part active dans les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, mis en place pour élaborer un rapport sur la question des missiles dans tous ses aspects, et dont les travaux ont pris fin cette année. Nous avons également suivi avec intérêt d'autres initiatives destinées à traiter la question des missiles. Nous souhaitons le renforcement des règles contre la prolifération des missiles par la conclusion d'accords transparents et multilatéraux, sur la base d'une sécurité égale, à condition que cela ne se fasse pas au détriment des applications civiles liées à l'espace.

Au nom de la non-prolifération, nous avons assisté ces dernières années à un recours excessif au contrôle des exportations de la part de groupes spécifiques de pays. Outre l'efficacité relative de ces mesures, le déni de ce qu'on appelle la technologie et les équipements à double usage a été extrêmement dommageable aux pays en développement, dans de nombreux secteurs de leur activité économique. Il nous faut un système efficace et transparent de contrôle des exportations, qui soit conforme aux objectifs de la non-prolifération sans nuire aux applications pacifiques de ces technologies. Il n'y a pas de place pour des

mécanismes discriminatoires – certains allant à l'encontre des dispositions actuelles des traités – qui privent des pays en développement des bénéfices découlant de l'évolution de la science et de la technologie. Afin de traiter cette question cruciale, l'Inde présente à la Commission, comme elle le fait depuis 1989, un projet de résolution intitulé « Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ».

Nous avons tous à coeur de veiller à ce que toutes les dispositions de la Convention sur les armes chimiques soient pleinement et effectivement mises en oeuvre. En tant qu'un des premiers États parties à ce traité non discriminatoire, l'Inde s'est beaucoup engagée à cet égard. Nous n'ignorons pas non plus que certains problèmes complexes, qui ont gêné le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ont pu être résolus grâce à la coopération de tous les États parties.

L'Inde est vivement préoccupée par les circonstances dans lesquelles la cinquième Conférence d'examen a été contrainte d'ajourner brutalement ses travaux l'année dernière. De plus, les événements qui depuis lors se sont produits ne sont pas de bon augure en ce qui concerne la reprise des travaux de la Conférence d'examen cette année. Les incidents de l'année dernière à propos de l'anthrax, loin d'inciter la communauté internationale à agir de concert pour faire face à la menace des armes biologiques, ont conduit à un rejet de l'action multilatérale, au risque de mettre en péril une règle vieille de 30 ans. Si l'application de mesures nationales et le déploiement de certains efforts conjoints méritent d'être poursuivis, ils ne peuvent toutefois se substituer aux efforts multilatéraux nécessaires pour renforcer la Convention. Nous espérons que la reprise de la Conférence d'examen ne connaîtra pas d'échec et qu'elle aboutira, à tout le moins, à un accord sur un modeste travail de suivi, dans un contexte vraiment multilatéral. Au moment où la menace découlant de la prolifération d'armes biologiques et du bioterrorisme est très préoccupante, il serait tragique de porter atteinte aux règles établies par la Convention sur les armes biologiques.

La deuxième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques a obtenu de grands succès en élargissant la portée de la Convention aux conflits armés non internationaux et en créant un Groupe d'experts gouvernementaux chargé de traiter la question des vestiges de guerre non explosés et des

mines autres que les mines antipersonnel. L'Inde a participé activement au processus en ratifiant tous ses Protocoles, y compris le Protocole relatif aux mines terrestres.

En tant que Président désigné de la Réunion des États parties, qui se tiendra à la fin de cette année, l'Inde espère être en mesure, avec la coopération de tous les États parties, de diriger de manière constructive les travaux actuels.

Le Groupe sur les armes légères a entamé ses travaux cette année sur la question du marquage et de l'archivage des armes légères illicites. Nous apprécions la confiance qui a été accordée à l'Inde en décidant de l'élire, par acclamation, à la Présidence du Groupe et espérons nous acquitter avec succès de la tâche qui nous a été confiée, avec la coopération de l'ensemble des membres du Groupe.

L'Inde se félicite du rapport établi par le Groupe d'experts gouvernementaux sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, au sein duquel nous étions représentés. Nous notons en particulier l'accent mis dans le rapport sur les nouveaux modes de pensée et la nécessité de redonner de l'impulsion aux efforts internationaux et à la coopération dans ce domaine. Il est nécessaire que soient renforcées d'urgence les dimensions sociétales du désarmement, en s'appuyant sur la précieuse contribution des enseignants, des chercheurs et des organisations non gouvernementales.

Nos craintes portent cette année sur la question du terrorisme, qui dépasse les frontières. En même temps, nous sentons une hésitation à s'attaquer d'urgence aux problèmes de longue date. Le droit international repose sur l'élaboration de règles globales que des États souverains choisissent de respecter. L'acceptation collective crée la légitimité, car il n'existe pas de souveraineté globale. L'histoire nous enseigne que les actes unilatéraux, ou que ceux qui sont menés par des alliances exclusives ne répondant pas au critère de légitimité, affaiblissent les règles du droit international. Dans le règlement des problèmes de portée et d'incidence mondiales, nous devons agir collectivement en recourant, de façon globale, à des approches non discriminatoires et transparentes. Au travers de nos initiatives au sein de cette Commission, nous devons restaurer le bien-fondé et l'efficacité des efforts multilatéraux.

Le Président (*parle en anglais*) : Afin que la Commission soit en mesure d'achever ses débats avant 18 heures, je prie les représentants de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes.

M. Assaf (Liban) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation sera heureuse de coopérer avec vous au succès de nos travaux. Je félicite également les autres membres du Bureau.

La Charte des Nations Unies nous rappelle notre engagement d'épargner aux générations futures le fléau de la guerre, dont les armes sont le principal vecteur. Les armes ont pour vocation première d'assurer la protection et la survie des États. Aujourd'hui elles sont devenues une véritable menace pour les États et pour les peuples du monde. Il est par conséquent du devoir de l'humanité de trouver les moyens de réduire autant que possible leur danger. C'est pourquoi la Commission s'attèle au problème du désarmement et de la promotion de la sécurité depuis 1978, année pendant laquelle s'est tenue la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Notre commission poursuit aujourd'hui ses efforts en examinant les 18 points inscrits à l'ordre du jour de sa session. Il nous paraît possible de réduire le danger posé par les armes, à condition que des États fassent preuve d'une véritable volonté politique. Cela peut se faire à travers une série de mesures adoptées par la Commission et qui résument comme suit : premièrement, nous devons poursuivre les initiatives visant à éduquer le public au désarmement et lui faire ainsi prendre conscience des dangers inhérents aux armements. Nous devons faire pression sur l'opinion publique pour qu'à son tour, elle fasse pression sur les gouvernements afin qu'ils prennent les mesures qui s'imposent et adoptent des politiques propices au désarmement. Cet exercice d'éducation publique est devenu plus aisé et plus rapide du fait de la globalisation des technologies avancées, notamment de l'Internet.

Nous ne devons pas oublier le rôle que peuvent jouer les organisations non gouvernementales et les Nations Unies, par le biais de colloques, de séminaires et de conférences sur ce sujet, ainsi que par la diffusion de publications par les États Membres.

Deuxièmement, la transparence en matière de désarmement joue un rôle très important dans la

réduction des tensions entre les pays et la promotion de la confiance mutuelle. Les Nations Unies ont adopté des mesures fondamentales dans ce domaine, telles que le Registre des armes classiques des Nations Unies de 1992, et exhortent les États Membres à fournir au Secrétaire général des informations sur leurs dépenses militaires. Mon gouvernement s'est engagé à fournir au Secrétariat des informations sur ses dépenses militaires. Ces dépenses ont baissé cette année de 8,5 pour cent par rapport à l'année précédente. Ma délégation estime que le rôle joué par le Registre des armes classiques sera vraiment complet lorsqu'il ne se limitera plus uniquement à un groupe de sept armes classiques mais englobera aussi les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Troisièmement, la création de zones exemptes d'armes de destruction massive constitue aussi une base pour le désarmement. La création de ces zones s'effectue généralement sur la base d'arrangements librement consentis entre les États de la région considérée et d'une initiative nationale ou internationale. Il devrait y avoir davantage de zones de ce genre de façon qu'elles englobent un nombre plus élevé de régions démilitarisées dans le monde. À cette fin, les Nations Unies ont proposé la création de zones exemptes d'armes nucléaires, dont une au Moyen-Orient. Toutefois, cet objectif est resté lettre morte, en dépit de 28 résolutions sur la question, la plus récente étant la résolution 56/21, adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale, qui appelle les États de la région à s'abstenir de fabriquer ou d'acquérir des armes nucléaires et à soumettre toutes leurs installations nucléaires aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Bien qu'il se soit associé au consensus sur cette résolution, Israël a refusé de la mettre en oeuvre. Dans sa réponse au Secrétaire général, contenue dans le document A/57/214, Israël déclare sans ambiguïté : « La résolution 56/21 de l'Assemblée générale ... ne reflète pas suffisamment la position d'Israël vis-à-vis de la question nucléaire au Moyen-Orient ».

Cette résolution de l'Assemblée générale donne un peu le sentiment de vouloir davantage refléter la volonté d'Israël que le respect par Israël de la volonté de l'Assemblée générale.

Quatrièmement, le ralliement aux traités sur le désarmement et la participation aux négociations internationales sur la question renforceront la

coopération internationale et créeront un climat propice à l'instauration de véritables partenariats. Forts de ce principe, mon pays et l'ensemble des États du Moyen-Orient, à l'exception d'Israël, ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. De plus, Israël fait la sourde oreille aux appels réitérés de la communauté internationale pour qu'il adhère au Traité et à d'autres instruments sur le sujet, ce qui permettrait d'apaiser les tensions au Moyen-Orient. L'attitude d'Israël empêche également les traités sur le désarmement d'acquiescer leur indispensable universalité.

Il existe un lien étroit entre le désarmement et le développement. Dans le monde d'aujourd'hui, aux ressources limitées, les dépenses consacrées en armements ont atteint des niveaux inimaginables, estimés à ce jour à 850 milliards de dollars. Des dépenses aussi excessives constitue une douloureuse contradiction, si l'on songe qu'un tiers des habitants de la planète vit, dans la pauvreté, avec moins de deux dollars par jour. Certains types d'armes, tels que les mines, sont dangereux à plus d'un titre. Hormis les vastes sommes qui sont dilapidées dans l'acquisition de mines et les pertes humaines qui en résultent, ces armes causent des dommages irréversibles à certaines régions, notamment aux régions à vocation industrielle et agricole. C'est le cas du sud du Liban où, après son occupation, Israël a laissé derrière lui quelque 450 000 mines terrestres, selon une estimation des Nations Unies.

Pour terminer, nous espérons sincèrement que la mission de la Commission en matière de désarmement ainsi que ses efforts pour promouvoir la paix et la sécurité seront couronnés de succès. La survie des États devra être renforcée par les principes du droit international, et non pas par des capacités militaires, de façon que les armes n'aient plus de raison d'être. Comme le disait Montesquieu : « Les empires construits sur les armes devront se défendre par les armes ».

M. Issa (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'aimerais vous exprimer, Monsieur le Président, nos félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nos sincères félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Alors que nous sommes réunis ici, en Première Commission, pour débattre des questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, les progrès

limités obtenus à cet égard au cours de l'année écoulée, ainsi que les tendances qui se font jour, ne nous laissent aucun doute quant au fait que nous traversons une période très difficile, où les quelques changements positifs sont gâchés par de graves défis lancés aux mécanismes de désarmement multilatéral et aux futures initiatives multilatérales dans ces domaines.

Nous nous félicitons de la proposition positive de M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, dans son discours liminaire devant la Commission, de créer une commission internationale sur les armes de destruction massive. Aujourd'hui, nous ressentons la nécessité impérieuse de traiter, dans sa globalité et son intégralité, la question des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que d'étudier des propositions nouvelles et efficaces, grâce auxquelles nous pourrions renoncer à une approche traditionnelle de ce thème et, ainsi, « penser autrement ». De même, nous avons besoin de recommandations sérieuses et innovantes, qui contribueraient à encourager le dialogue sur les armes de destruction massive, le terrorisme et les missiles, dans un cadre équilibré et méthodique, en prenant en compte l'examen des besoins impérieux de paix et de sécurité internationales ainsi que les exigences de sécurité légitime des États. Une fois encore, je tiens à dire ma reconnaissance à M. Dhanapala, Secrétaire adjoint aux affaires de désarmement, pour sa précieuse contribution.

Je voudrais évoquer certains aspects positifs. La délégation égyptienne se félicite de l'issue positive des négociations entre les États-Unis et la Fédération de Russie, la signature du Traité de Moscou, qui a ouvert un nouveau partenariat en matière de sécurité et un dialogue stratégique entre les deux pays. Nous espérons sincèrement que ces deux pays pourront appliquer le principe d'irréversibilité des armes nucléaires, de façon que l'état d'alerte puisse être levé ou que ces armes ne soient pas déployées durant la prochaine décennie, contribuant ainsi à l'élimination complète des arsenaux nucléaires et au désarmement nucléaire.

L'Égypte se félicite de la décision des cinq États d'Asie centrale de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région, ce qui, nous l'espérons, donnera une impulsion à l'établissement de telles zones dans d'autres régions du monde. De même, nous nous félicitons de la décision de Cuba d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous

rapprochant ainsi de l'universalité du Traité. Si la décision de Cuba souligne l'importance extrême du TNP en tant que pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire, nous regrettons que l'objectif commun de réaliser l'universalité du Traité ne soit toujours pas à portée de main, tant en Asie du Sud qu'au Moyen-Orient, et que l'élan nécessaire fasse défaut aux initiatives en matière de désarmement nucléaire.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, tous les États parties au TNP ont pris l'engagement en 2002 de réaliser le désarmement nucléaire, et 13 mesures ont été adoptées dans ce sens. L'engagement des cinq États dotés d'armes nucléaires de poursuivre l'élimination de leurs arsenaux nucléaires est à la fois moral et juridique. Sur la base de cet engagement, l'Égypte, avec ses partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, présentera un projet de résolution qui, entre autres, évoque le relâchement qui, depuis mai 2000, caractérise nos efforts en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération à l'échelle mondiale.

Nous constatons avec beaucoup de regret qu'au moment où nous participons ici à une nouvelle session de l'Assemblée générale, le Moyen-Orient connaît une escalade sans précédent de la violence. Nous nous ne percevons aucun progrès dans la réalisation de l'universalité du TNP au Moyen-Orient, un objectif qui a bénéficié de l'appui écrasant d'une large partie de la communauté internationale, que ce soit dans le contexte de l'Assemblée générale ou au niveau des États parties au TNP.

L'année dernière, le Moyen-Orient a été le théâtre de la plus forte poussée de violence jamais imaginée. La réalisation au Moyen-orient du principe de l'universalité du TNP reste une priorité pour l'Égypte et pour l'écrasante majorité de la communauté internationale. C'est pourquoi, dans le cadre de l'examen de cette question, nous présentons à l'Assemblée générale, d'une part, un projet de résolution appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et, d'autre part, un projet de résolution demandant à Israël, seul État de la région à ne pas l'avoir encore fait, d'adhérer au Traité.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons que l'Iraq ait annoncé qu'il acceptait le retour des inspecteurs en désarmement des Nations Unies. La

coopération de l'Iraq à cette initiative est indispensable à la levée des sanctions qui lui sont imposées depuis plus de 10 ans. Il convient aussi de rappeler que les activités de désarmement en Iraq ont été mandatées en 1991 par le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'objectif étant de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Malgré cela, plus de 10 ans se sont écoulés depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 687 (1991) sans qu'aucun progrès n'ait été enregistré à cet égard. Nous sommes fermement convaincus que la crédibilité du régime de non-prolifération au Moyen-Orient dépendra, dans une large mesure, des mesures que prendront dans l'avenir la communauté internationale et le Conseil de sécurité pour concrétiser les objectifs plus vastes que sont le désarmement et la non-prolifération au Moyen-Orient.

Comme je viens de le souligner, de graves défis menacent l'infrastructure du désarmement multilatéral et l'avenir des initiatives multilatérales en matière de limitation des armements et de non-prolifération. La mise à jour de doctrines stratégiques fondées sur de nouveaux raisonnements préconisant la possession continue d'armes nucléaires, leur mise au point et leur déploiement, voire leur éventuelle utilisation, figure certainement parmi les plus graves menaces. Mais tout aussi inquiétant est le défi lancé aux futures initiatives multilatérales en matière de désarmement, de paix et de sécurité internationales. L'incapacité de la Conférence du désarmement à dégager un programme de travail témoigne de ce sentiment, alors que les questions liées au désarmement nucléaire, à la prévention de la course aux armements dans l'espace et à la conclusion d'un traité de réduction des matières fissiles préoccupent tout autant les membres de la Conférence du désarmement que, plus largement, la communauté internationale. Et pourtant, il n'y a ni réciprocité, ni compréhension ou acceptation des préoccupations légitimes de sécurité entre les autres membres de la Conférence du désarmement, préoccupations qui, je le répète, ne sont que légitimes. À notre avis, la crise que traverse la Conférence du désarmement dépasse les procédures et les liens tactiques entre les éléments du programme de travail : elle est symptomatique d'une crise beaucoup plus profonde des relations internationales et du rôle que devraient jouer les décisions et les institutions multilatérales.

Une autre question importante est celle des missiles. L'Égypte salue le travail accompli par le

Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer un rapport sur la question dans tous ses aspects, et appuie les résultats de son travail. Nous sommes heureux que le groupe soit parvenu à élaborer un rapport sur cette difficile question et tenons à souligner qu'en dépit de quelques interrogations suscitées par la brièveté de la section du rapport consacrée aux recommandations, ce rapport doit être considéré comme une première tentative de la part des Nations Unies d'aborder cette question dans une optique multilatérale, ce qui permettra des recherches et une étude plus approfondies et servira de base pour les futurs travaux de l'Organisation.

Par ailleurs, le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques a connu plusieurs stades depuis sa création et son application pendant l'année 2000 par les États membres du régime de contrôle de la technologie des missiles. J'ajoute que l'Égypte a participé de bonne foi à l'examen de ce code de conduite international lors de deux réunions tenues à Paris et à Madrid en 2002. Toutefois, de telles initiatives finissent toujours par se heurter aux nécessaires exigences d'un exercice multilatéral digne de ce nom. À notre avis, la crédibilité et le succès du Code de conduite international, de tout instrument non négocié ou de tout arrangement unilatéral qui régirait les exportations, dépendront, dans une large mesure, de la façon dont la version finale élaborée par les auteurs aborde, de façon à la fois équilibrée et objective, les questions liées au débat sur les missiles. En traitant tous les différents aspects également importants de la question, ce Code de conduite parviendra à obtenir le soutien des États qui possèdent des missiles balistiques.

En ce qui concerne les armes légères, il importe de rappeler la responsabilité individuelle des États de mettre en oeuvre le Programme d'action des Nations Unies, approuvé en 2001, et d'oeuvrer, autant que faire se peut, au niveau régional. Cela est d'autant plus important que nous nous rapprochons de la réunion de 2003, qui dressera le bilan des progrès obtenus dans l'application du Programme d'action.

Enfin, la délégation égyptienne souhaite rappeler son attachement et son soutien constants au travail des Nations Unies dans tous les domaines du désarmement. Nous espérons que la participation croissante de l'Organisation aux débats sur le lien existant entre le terrorisme et les armes de destruction massive se poursuivra d'une manière qui tienne compte à la fois

de la stabilité, à l'intérieur d'un cadre juridique portant sur les armes de destruction massive, et de l'évolution au sein des Nations Unies d'un code juridique régissant la question du terrorisme. En conséquence, il importe de procéder de manière très prudente et minutieuse de façon à sauvegarder le nécessaire équilibre du rôle joué par la communauté internationale face à cette question particulière. Une première mesure pour mettre en oeuvre la recommandation du Secrétaire général consisterait à créer un mécanisme au sein des Nations Unies ayant pour but de superviser les événements internationaux liés aux armes de destruction massive et au terrorisme, en tant que source internationale, et à en faire rapport à l'Assemblée générale. Il importe de prévoir le financement adéquat de ce mécanisme afin de préserver sa viabilité et son efficacité. Pour qu'un tel mécanisme fasse partie intégrante du système des Nations Unies, nous devons veiller à ce qu'il ne soit soumis à aucune influence extérieure ni à aucune autre source de financement.

Mme Cedeño Reyes (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, j'aimerais, au nom de la délégation du Venezuela, réitérer mes félicitations à vous voir présider les travaux de la Commission. Nous tenons également à féliciter les autres membres du Bureau. Vous pouvez compter sur notre coopération afin que les travaux importants de cette commission soient couronnés de succès en ce qui concerne le désarmement et la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation fait sienne la déclaration prononcée, au nom du Groupe de Rio, par la délégation du Costa Rica. Toutefois, je souhaiterais préciser la position du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela sur les questions fondamentales dont est saisie la Commission.

Lors du Sommet du Millénaire, les chefs d'État ou de Gouvernement ont exprimé leur appui à un désarmement général et complet afin de garantir la paix et la sécurité internationales dans le monde. Je suis heureuse de déclarer que, dans mon pays, cet objectif figure dans la hiérarchie constitutionnelle de notre charte fondamentale. Mon pays est attaché sans équivoque au désarmement. Nous l'avons déclaré à la Conférence du désarmement, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à l'Agence internationale de l'énergie atomique, et pendant les travaux de la présente Commission, l'objectif étant de

bâtir une culture de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale.

Ma délégation tient également à féliciter très chaleureusement le Gouvernement cubain, qui a fait part de son intention de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de ratifier le Traité d'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, Traité de Tlatelolco. Il s'agit là d'une étape supplémentaire pour notre hémisphère, qui confirme notre objectif de maintenir notre région à l'abri des armes nucléaires. Mon pays attend avec impatience que l'on parvienne à l'universalité du TNP, comme il en a été convenu lors de la dernière Conférence des États parties. Ma délégation appuie l'élaboration d'un instrument juridique contraignant, en vertu duquel les puissances nucléaires s'engageraient sans équivoque à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre des États qui ne sont pas encore parties au Traité.

Mon pays se félicite des accords réalisés concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes parties du monde, car cela contribue au renforcement du régime de non-prolifération. Nous nous réjouissons en particulier de la conclusion de négociations visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, sur le modèle de celles qui existent déjà dans d'autres régions du monde. Il nous paraît également nécessaire que les États détenteurs d'armes nucléaires conduisent des négociations de bonne foi et s'engagent, conformément au libellé de l'article VI du Traité, à réduire leurs arsenaux nucléaires. Mon pays est résolu à coopérer à l'issue fructueuse de la Conférence d'examen de 2005 ainsi qu'à la mise en oeuvre des accords conclus lors de la Conférence d'examen de 2000.

En mai dernier, mon pays ratifiait le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous prions instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait de suivre notre exemple. S'agissant des utilisations pacifiques de l'espace, nous avons appuyé la proposition de la Chine et de la Russie d'élaborer dans l'avenir un accord juridique international visant à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace ainsi que la menace ou l'emploi de la force contre des objets dans l'espace.

Mon pays note avec préoccupation l'utilisation aveugle d'armes biologiques et chimiques, ce qui représente un danger pour l'humanité tout entière. Aussi sommes-nous favorables au renforcement des deux conventions relatives à ces armes. Par ailleurs, nous pensons que les armes de destruction massive constituent un danger pour la communauté internationale. C'est pourquoi nous nous félicitons de la conclusion des négociations visant l'élaboration d'un Code de conduite contre la prolifération des missiles balistiques. Mon pays a pris part, à un niveau très élevé, à ces négociations et note que l'instrument sera adopté à une conférence internationale, prévue à La Haye en novembre prochain.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation, à l'échelle mondiale, du commerce illicite des armes légères ainsi que par l'utilisation sans discrimination de ces armes. Ces armes sont une violation des règles établies dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères.

Nous appelons à la transparence et à la réduction des dépenses militaires. Le Gouvernement de mon pays, au sein de diverses instances internationales, a demandé une réduction par nos États de leurs dépenses de défense afin d'investir dans le capital humain – éducation, habitat, santé, emploi, protection de l'environnement et justice –, car les échecs que rencontrent la plupart de nos pays dans ces secteurs sont les causes internes de conflits qui dégénèrent en différends internationaux. À la cinquante-septième session de l'Assemblée générale et dans d'autres instances internationales, le Gouvernement de mon pays a présenté une proposition tendant à créer un fond humanitaire international pour alléger la pauvreté à travers le monde.

Nous soutenons les efforts déployés par la communauté internationale pour procéder à l'enlèvement et à l'élimination des mines antipersonnel, conformément à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Je suis heureuse d'annoncer que mon pays, conformément à l'article 7 de la Convention, a remis au Secrétariat du désarmement un questionnaire dûment rempli renfermant les informations requises au titre de cet important instrument juridique. Des militaires appartenant à notre pays participent également à des opérations de

déminage dans les pays frères d'une de nos sous-régions, l'Amérique centrale.

Dans la sous-région andine, mon pays a participé à la réunion des Ministres des affaires étrangères et de la défense de la Communauté andine, qui s'est tenue à Lima, au Pérou, en juillet de cette année.

Pour terminer, mon pays a catégoriquement condamné les attaques terroristes du 11 septembre 2001 et condamne le terrorisme mondial et ses causes. Il s'agit d'un problème très complexe aux modalités diverses. À notre avis, la condamnation du terrorisme doit s'accompagner d'initiatives pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et les injustices. Ce sont les pauvres et les exclus qui souffrent le plus de pratiques qui ignorent les frontières, engendrent l'insécurité et déstabilisent la paix mondiale. Nous devons avoir pour objectif l'édification d'un monde plus sûr, plus pacifique et plus prospère pour l'humanité tout entière.

Le Président (*parle en anglais*) : La parole est au représentant du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

M. Paclisanu (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Depuis la cinquantième session de l'Assemblée générale, nous avons été témoins d'événements importants et positifs dans le contexte de deux traités humanitaires internationaux régissant les armes. Ces événements témoignent de la possibilité de faire des avancées significatives dans le règlement de questions liées aux armes, lorsque l'accent est mis de façon appropriée sur les incidences humanitaires des armes concernées et sur les règles fondamentales et largement acceptées du droit humanitaire international.

La deuxième Conférence d'examen de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, qui s'est tenue en décembre 2001, a pris la décision historique d'élargir la portée de l'ensemble des Protocoles à la Convention de façon qu'ils englobent aussi les conflits armés. Elle a fourni une occasion importante d'exprimer la volonté de la communauté internationale de veiller à ce que les règles fondamentales interdisant ou régissant l'utilisation d'armes classiques spécifiques s'appliquent aux types de conflits les plus fréquents aujourd'hui. L'étendue de la portée de la Convention a été un signal lancé à la fois aux États et aux groupes armés, à savoir que les règles énoncées dans la Convention doivent être respectées dans tous les conflits armés. Cela pourrait,

secondairement, servir à renforcer également les efforts de promotion déployés par la CICR.

De même, les États parties à la Convention sur certaines armes classiques sont convenus de s'employer officiellement à s'attaquer au problème global des vestiges de guerre non explosés et des mines antivehicule dans le cadre d'un groupe d'experts gouvernementaux. Au cours de deux dernières années, le CICR a attiré l'attention sur les conséquences humaines vastes et dramatiques des vestiges de guerre non explosés qui, à travers le monde, jonchent les sols après les conflits. Dans des contextes aussi variés que la Pologne et le Laos, des pièces d'artillerie non déclarées et non explosées ont fait des milliers de victimes et requièrent des dizaines de milliards de dollars pour leur enlèvement. En l'absence de mesures urgentes, la prolifération de vecteurs capables d'emporter des quantités énormes de dispositifs explosifs sur de vastes distances entraîneront des coûts humains, sociaux et financiers.

Le travail accompli par le groupe d'experts est jusqu'ici encourageant. Il semble qu'il y ait un large consensus sur le fait que de nombreux problèmes liés à cette question sont largement évitables et devraient être traités dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. De nombreux éléments pour une solution possible ont été identifiés. Parmi ces éléments figurent l'obligation d'enlever les pièces d'artillerie ou d'aider à leur enlèvement et la fourniture d'informations précises pour mettre en garde les populations et permettre un enlèvement sûr et rapide. Toutefois, il est peu probable que des progrès significatifs seront faits dans l'avenir tant que des mesures spécifiques ne seront pas envisagées dans un cadre négocié.

Dans le contexte de l'adoption de nouveaux Protocoles en 1995 et 1996, l'élargissement récente de leur portée et la décision d'entamer des travaux sur la question des vestiges de guerre non explosés et des mines antivehicule, la Convention est apparue comme un instrument efficace. Elle a permis de répondre aux défis posés par les nouvelles armes, les modifications environnementales et l'évolution des techniques de guerre. Le CICR prie instamment l'ensemble des États parties d'adhérer, à une date la plus rapprochée possible, aux Protocoles élargis de la Convention et à tout protocole auquel ils ne sont pas encore parties. Notre institution exhorte également tous les États non parties à adhérer à la Convention et à s'associer aux

efforts déployés dans cette instance pour aborder le problème global des vestiges de guerre non explosés. Le CICR estime que le travail prochainement engagé sur les vestiges de guerre non explosés devra s'effectuer dans le cadre d'un mandat de négociation d'un nouveau protocole juridiquement contraignant, et demande à tous les États parties d'appuyer ce processus à la réunion extraordinaire des États parties en décembre.

La dernière Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction a été un tournant important dans les efforts menés pour venir à bout du fléau que constituent ces armes. Cette réunion a démontré l'efficacité de la Convention dans la réduction du nombre des mines et la mobilisation des États, des instances internationales et des organisations non gouvernementales autour de l'objectif de l'élimination complète des mines antipersonnel et de leurs conséquences désastreuses.

L'adhésion cette année de sept nouveaux États, dont l'Afghanistan et l'Angola, qui figurent parmi ceux qui ont été les plus touchés par les mines, témoigne d'un élan constant vers l'universalisation de la Convention. Elle reflète également une nouvelle avancée vers la réalisation, dans les délais prévus, des objectifs spécifiques. Pour de nombreux États, la date limite pour la destruction des stocks est fixée au plus tard à 2003, et pour le déminage, à 2009. Le rôle crucial joué par la Conférence d'examen de 2004 concernant le respect des délais et la mobilisation des ressources nécessaires a été reconnu et les préparatifs ont commencé. Le CICR attend beaucoup de la tenue à Moscou d'une réunion des États du Commonwealth en vue d'étudier les défis et les promesses nées de cette importante Convention. Nous appelons tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à y adhérer le plus rapidement possible.

La Convention sur les armes biologiques, qui interdit la fabrication, le stockage et le transfert des armes biologiques, est un complément indispensable à l'interdiction absolue d'utiliser de telles armes, contenue dans le Protocole de Genève de 1925. Par conséquent, le CICR regrette vivement que les longues négociations visant le renforcement de la Convention par un régime de respect-surveillance, ne se soient pas achevées comme prévu en novembre 2001. Nous prions instamment les États parties de n'épargner

aucun effort pour faire en sorte que, face à l'évolution rapide de la science, la cinquième Conférence d'examen prenne, dès le mois de novembre, les mesures qui s'imposent pour préserver et renforcer les règles énoncées dans le Protocole de 1925 et dans la Convention de 1972.

Le CICR redoute aussi que la révolution biotechnologique en marche ne facilite l'emploi accidentel d'armes biologiques. Cette crainte a conduit l'institution à lancer – fait rarissime – un appel aux gouvernements, à la communauté scientifique, à l'industrie des armes biotechnologiques et à l'humanité.

Le CICR reconnaît que les avantages potentiels découlant des avancées dans le domaine de la science et des technologies biologiques sont impressionnants. Toutefois, le risque d'un détournement de leur usage est également patent. Les agents biologiques existants ont la capacité de causer des maladies dans de vastes secteurs de la population et de semer la peur au sein des populations. De nouveaux agents biologiques et leurs vecteurs rendraient l'emploi d'armes biologiques plus dangereux, plus difficile à détecter et, par conséquent, plus attrayant.

Les capacités de la science dans la manipulation des bactéries, la création de virus provenant d'informations sur l'Internet et la fourniture par correspondance de matériels génétiques ont été récemment démontrées. En l'absence d'un contrôle approprié, l'emploi hostile de ces réalisations scientifiques risque de porter atteinte aux interdictions, anciennes et récentes, concernant l'utilisation de poisons comme méthode de guerre, avec les conséquences incalculables que l'on sait. Face à de tels risques pour l'humanité, le CICR lance un appel aux gouvernements, à la communauté scientifique et à l'industrie de la biotechnologie afin qu'ils veillent à ce que la biotechnologie ne serve jamais des intérêts hostiles. Dans cet appel figurent des initiatives, à la hauteur des capacités de chacun de ces groupes, qui visent à faire en sorte que les règles actuelles du droit humanitaire soient réaffirmées et renforcées et que les progrès et les agents potentiellement dangereux fassent l'objet de contrôles approfondis. Un appel est également lancé aux représentants officiels de la science et de l'industrie afin qu'ils assument la responsabilité morale et juridique qui leur incombe de prévenir un emploi détourné de leur travail. Les mesures concrètes proposées prévoient l'adoption de

lois pour veiller à ce que les actes prohibés par le Protocole de Genève de 1925 et la Convention sur les armes biologiques soient punis; l'élaboration de codes de conduite pour les scientifiques, les professionnels et l'industrie de la santé; une amélioration des capacités internationales de détection des maladies infectieuses et des moyens d'y remédier.

Enfin, le CICR prie instamment les États d'adopter une déclaration, à un niveau politique élevé, sur les armes biologiques et l'humanité, qui reflète un attachement renouvelé aux règles existantes et aux engagements spécifiques.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, le CICR continue d'être préoccupé par la facilité avec laquelle des armes de type militaire sont disponibles dans de nombreuses régions du monde. La Conférence de l'année dernière sur le commerce illicite des armes légères sous ses aspects a permis d'attirer l'attention sur les coûts astronomiques découlant de la fourniture incontrôlée de ces armes. Il était important également que cette conférence souligne que ce commerce « porte atteinte au respect du droit humanitaire international, entrave la fourniture d'une aide humanitaire aux victimes de conflits armés et nourrit le crime et le terrorisme ». (A/CONF.192/15)

La mise en oeuvre des mesures acceptées revêt désormais la plus haute importance. Nous prions instamment les États de réexaminer les lois et les politiques régissant le transfert et la disponibilité d'armes et de munitions afin d'empêcher les personnes susceptibles de violer le droit humanitaire international de se procurer ces armes. Nous encourageons également à poursuivre les efforts déployés aux niveaux international et régional pour compléter les mesures figurant dans le Programme d'action et attendons avec impatience qu'il soit procédé à un examen approfondi de sa mise en oeuvre à la première réunion d'examen biennale en juillet prochain.

M. Moungara-Moussotsi (Gabon) : Monsieur le Président, à l'instar des délégations qui se sont exprimées avant moi, je voudrais à mon tour saisir l'opportunité qui m'est offerte de vous adresser les sincères félicitations de la délégation gabonaise pour votre élection à la présidence de la Première commission de la 57e session de l'Assemblée générale. Les mêmes félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Je voudrais aussi féliciter et remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jayantha

Dhanapala, pour sa déclaration faite à l'ouverture de nos travaux, déclaration, convient-il de le rappeler, riche d'enseignements. Ma délégation souscrit entièrement à l'importante déclaration faite, la semaine dernière, par l'Ambassadeur de la République soeur du Congo, S. E. M. Basile Ikouebe, sur les actions entreprises par la sous-région de l'Afrique centrale dans le domaine de la paix et de la sécurité au moyen, entre autres, des mesures de confiance.

Aux termes de la Déclaration du Millénaire, les dirigeants du monde s'étaient engagés à faire appliquer les traités conclus dans des domaines tels que la maîtrise des armements et le désarmement. Nos dirigeants avaient en outre, dans le domaine de la paix et de la sécurité, retenu l'idée de la convocation d'une Conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires.

Or, deux ans après l'heureuse conclusion de la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et nonobstant la vision du Sommet du Millénaire concernant le désarmement, l'on est encore loin de l'objectif d'un désarmement substantiel. L'impasse, voire la paralysie qui frappe la diplomatie multilatérale du désarmement fait planer un doute sérieux sur l'éminence d'une ère débarrassée des armes, surtout celles de destruction massive, pour preuve : la Commission du désarmement des Nations Unies n'a pu se réunir cette année et la Conférence sur le désarmement n'a pu parvenir à adopter un programme de travail.

Il est en outre inquiétant de noter qu'en dépit du discours public et de l'apparente volonté affichée par les puissances nucléaires d'oeuvrer en faveur d'un désarmement général et complet, les dépenses militaires connaissent à nouveau une forte augmentation. Cette distorsion traduit éloquentement, hélas, le peu d'engouement et d'empressement des détenteurs d'armes de destruction massive, à se débarrasser de leurs énormes stocks que, du reste, ne justifie plus le contexte politico-stratégique de l'heure. Il nous faut donc appliquer fidèlement les instruments juridiques conclus en matière de désarmement, particulièrement le Traité sur la non-prolifération d'armes nucléaires, qui demeure le pilier du processus de désarmement. De même, nous appelons à une plus grande adhésion au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ouvert à la signature, rappelons-le, le 24 septembre 1996. Par ailleurs, nous plaçons en faveur de l'adoption par les États nucléaires des

moratoires sur les essais nucléaires, moratoires qu'ils devront s'imposer jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité.

Pour sa part, le Gabon qui a déjà ratifié ce Traité en septembre 2000 et qui abrite une station pour la surveillance sismologique auxiliaire du système de surveillance internationale du Traité, continuera à coopérer avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, visant l'établissement d'un régime mondial de vérification du Traité.

Les ignobles attentats perpétrés sur le territoire américain le 11 septembre 2001 par des groupuscules terroristes nous rappellent l'urgence d'une action consensuelle contre les dangers de la prolifération de toutes les armes de destruction massive, singulièrement des armes nucléaires. Parallèlement, il nous faut renforcer et améliorer la sécurité physique des matières nucléaires et parvenir tout autant à la destruction des stocks d'armes biologiques et chimiques afin d'éviter que ces matières ne tombent entre les mains de groupes sans foi ni loi qui ne lésinent guère sur les moyens pour assouvir leurs sombres desseins.

Nous reconnaissons toutefois que quelques événements heureux sont intervenus dans le processus général du désarmement. C'est l'occasion de citer la conclusion, ces dernières années, des traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, dont le Traité de Pelindaba, en ce qui concerne la région d'Afrique, auquel nous invitons tous les États du continent à adhérer. La dernière zone déclarée exempte d'armes nucléaires est celle créée en Asie centrale, dont il faut aussi se féliciter.

Il conviendrait de saluer également la décision de Cuba d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que la signature ou la ratification du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires par huit États supplémentaires. L'augmentation de 120 du nombre de participations au Registre des Nations Unies sur les armes classiques mérite aussi d'être relevé.

En ce qui concerne le domaine des armes légères, l'application des actions préconisées par le Plan d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en juillet 2001 doit demeurer une priorité. Nous notons avec satisfaction que le Département des affaires du désarmement de l'ONU s'emploie

activement à la mise en place en son sein d'un service consultatif sur les petites armes, destiné à assister les États dans la mise en oeuvre du Plan d'action. Les États de la sous-région d'Afrique centrale avaient, en ce qui les concerne, anticipé la Conférence de 2001 en décidant, à l'issue de la Conférence sous-régionale sur les petites armes, tenue en 1999 à N'Djamena au Tchad, des mesures dont celles qui suivent, à savoir la création d'un registre uniforme des armes au niveau national et sous-régional et d'une banque de données des stocks existants par pays, des vendeurs d'armes et des agents de transport et l'harmonisation des législations des États d'Afrique centrale dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes légères. La Conférence de N'Djamena avait aussi recommandé la création d'un Bureau sous-régional de l'Organisation internationale de police criminelle ou Interpol en Afrique centrale. Ma délégation pense que la lutte contre la prolifération des armes légères passe aussi par un soutien conséquent en faveur des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. C'est à ce titre que nous insistons sur l'assistance financière et matérielle aux pays émergeant d'un conflit pour les aider à mieux consolider la paix dans le domaine de la sécurité.

Pour conclure, le Gabon invite la communauté internationale, principalement les puissances nucléaires, à préserver le caractère multilatéral du processus de désarmement. Il nous faudrait, en effet, considérer comme une tâche et une nécessité impérieuses, pour la sécurité internationale, maintenir l'autorité du système légal de désarmement et promouvoir le processus de contrôle des armements et du désarmement. En tant qu'organisation politique universelle, l'ONU devrait continuer à jouer son rôle de direction dans ce domaine. Nous voudrions aussi insister sur la nécessité de conclure et de renforcer les normes internationales et les instruments de prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Dans cette perspective, un effort supplémentaire doit être fait pour dérouiller et relancer la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement.

La relation entre le développement d'une part, et le désarmement et l'environnement d'autre part ne doit non plus être ni édulcorée ni négligée. Dans quelques semaines, à la fin de nos travaux, nous procéderons au vote sur les projets de résolution portant sur presque l'ensemble

des questions inscrites à l'ordre du jour de notre Commission. Démontrons alors notre engagement à avancer réellement dans la voie définie par les plus hauts responsables du monde lors du Sommet du millénaire. Car, comment accordera-t-on du crédit à l'ensemble de nos engagements si ceux relatifs à la paix et à la sécurité sont battus en brèche? Enfin, nous pensons que l'établissement, le maintien et le renforcement des relations interétatiques, voire nationales, basées sur le respect et la tolérance mutuels, la justice et la distribution équitables du fruit de l'expansion, constituent des garants solides de la paix et de la sécurité. La prise en compte de ces valeurs concourt à assurer la confiance et à dissiper les malentendus et l'hostilité, qui sont à la base de la course aux armements.

Le Président (*parle en anglais*) : La liste des orateurs pour cet après-midi est épuisée. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq, qui souhaite intervenir pour exercer son droit de réponse.

M. Al-Matoq (Iraq) (*parle en arabe*) : Je me vois contraint de prendre la parole pour répondre à la déclaration du représentant de l'Australie et aux accusations erronées qu'elle renferme contre mon pays. À votre intention, Monsieur le Président, et à celle des membres de la Commission, j'aimerais dire ce qui suit.

Premièrement, l'Iraq n'a enfreint aucune règle ni instruments internationaux. L'Iraq est attaché à tous les traités internationaux relatifs au désarmement ainsi qu'aux résolutions des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Le départ des inspecteurs des Nations Unies de l'Iraq ne tient ni à une décision de l'Iraq, ni à une résolution du Conseil de sécurité ou du Secrétaire général des Nations Unies : il s'agit d'une décision unilatérale de l'Australien, Richard Butler, Président de la Commission spéciale des Nations Unies. Cette décision a été prise en coordination avec les États-Unis et la Grande-Bretagne afin de préparer l'attaque contre l'Iraq en décembre 1998.

Deuxièmement, de façon volontaire et sans le vote d'une résolution par le Conseil de sécurité, l'Iraq a fait part de son acceptation inconditionnelle du retour des inspecteurs des Nations Unies en Iraq, pour prouver au monde qu'aucune arme de destruction massive ne se trouve en Iraq. L'Iraq a négocié avec les Nations Unies, à Vienne, la mise sur pied

d'arrangements finals pour le retour des inspecteurs en Iraq. Toutefois, les Américains sont opposés au retour des inspecteurs. Ils se sont opposés également à l'accord conclu avec les Nations Unies à Vienne.

Troisièmement, ce n'est pas l'Iraq qui menace la paix et la sécurité internationales. Ceux qui menacent la paix et la sécurité internationales, ce sont les pays qui préparent une guerre contre l'Iraq et contre les peuples et les pays qui s'opposent à leur politique d'agression. Pourquoi l'entité sioniste n'est-elle pas brandie comme une menace pour la paix et la sécurité internationale au Moyen-Orient? Les attaques quotidiennes d'Israël contre des États arabes et le peuple palestinien et le fait qu'il possède tous les types d'armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires, ne constituent-ils pas une menace pour la paix et la sécurité internationales? Cela ne se fait-il pas avec le soutien de ses alliés américains?

Quatrièmement, il est pour le moins étrange que des pays fassent des déclarations comme s'ils ignoraient tout à fait ce qui se passe dans le monde qui les entoure. Ils pratiquent la politique de l'autruche en se cachant la tête dans le sable pour ne pas rien entendre ni voir. Comment se fait-il que ces pays ignorent que l'Iraq subit des attaques quotidiennes depuis plus de 10 ans. Ces actes d'agression sont perpétrés par les États-Unis et la Grande-Bretagne qui, chaque jour, détruisent des installations civiles, tuent des civils sans défense et anéantissent l'infrastructure économique et industrielle de l'Iraq, sans qu'un seul de ces États ne dise un mot. En revanche, nous entendons les alliés des Américains dire que l'Iraq représente une menace pour la paix et la sécurité internationale. La victime peut-elle être l'accusé? L'agresseur peut-il être la partie innocente, dans l'optique de ces pays, qui se disent à tort démocratiques et défenseurs des droits de l'homme? Je pose la question suivante au représentant de l'Australie. Peut-il fournir à la Commission la moindre preuve de la manière dont l'Iraq menacerait la paix et la sécurité internationale? Des forces navales australiennes ne se trouvaient-elles pas dans le Golfe pour assiéger l'Iraq et surveiller tout ce qui entrait et sortait du pays?

La séance est levée à 18 heures.